

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

Unité-Egalité-Paix

Ministère de l'Équipement

et des Transports



CIVIL AVIATION AUTHORITY

Djibouti, le 12 Juillet 2016

048/AAC/16

Objet : Agrément de maintenance de l'aéronef Falcon 7X /0043

AD05

A

Monsieur le Directeur de JET AVIATION AG BALE

Monsieur,

Vous, Autorité de l'Aviation Civile autorisons par la présente lettre l'organisme de maintenance aéronautique et  
Entretien agréé désigné ci-dessous Jet aviation AG basé à Bâle à effectuer des opérations de maintenance  
programmée et non programmée afin d'assurer les opérations du Falcon 7X immatriculé J2-HPV conformément  
au règlement aéronautique de l'Aviation Civile de Djibouti.  
Toutes les informations concernant la maintenance et le rapport technique seront communiquées à l'adresse

électronique et coordonnées suivants :

[civilaviation@intnet.dj](mailto:civilaviation@intnet.dj)

Tel : (00253) 21340169

En comptant sur votre collaboration, je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur de l'Autorité de l'Aviation Civile

ALMIS M. HAIB

BP 2609, Rép. de Djibouti. Tél. : 253 21 34 01 51 Fax : 253 21 34 01 69, E-mail : [civilaviation@intnet.dj](mailto:civilaviation@intnet.dj)